

COEFFICIENT calcul prime ancienneté

Par eve33000, le 17/04/2014 à 10:15

Bonjour à tous,

J'ai demandé debut d année la modification de mon coefficient compte tenu de mon ancienneté, de mon niveau d'études et de la convention en vigueur.

Cela a été changé en mars 2014 avec effet retroactif depuis janvier 2014.

Or ce changement aurait du être effectif depuis longtemps, (pour montant prime ancienneté)

Puis je demander la retroactivité ? La société peut elle refuser ? en me rappelant que je n avais pas donné mon nouveau diplome ?

Merci de votre aide à tous cordialement eve